

La Preuve De L'Imamat

<"xml encoding="UTF-8?>

La Preuve De L'Imamat

Le Seigneur de l'univers -Qui accorde Ses Bénédictions à Ses créatures- veut conduire chaque chose qu'il a créée vers sa destinée finale, à savoir le faîte de la perfection.

De même qu'un arbre fruitier est en fait destiné à fleurir d'abord, et à produire ensuite des fruits, tout en ayant un cycle de vie totalement différent des autres corps vivants -les oiseaux par exemple- de même ceux-ci parcourent la voie de leur destination finale et essaient d'atteindre leur objectif. De la même façon, chaque corps vivant est conduit à parcourir la voie de sa destination dans le seul but de réaliser ses objectifs.

L'homme, évidemment, est lui aussi une créature d'Allah, et par conséquent, le même principe s'applique également à lui.

Etant donné, que le bonheur et la prospérité de l'homme se réalisent par la volonté de ce dernier, et le choix que lui-même exerce, il est nécessaire que la Guidance Divine lui soit communiquée à travers les prêches des Prophètes, afin de ne lui laisser aucun prétexte de n'avoir pas été guidé par la Lumière du Créateur de l'univers. C'est ce que laisse entendre le Verset coranique suivant :

﴿Les Messagers ont été envoyés pour annoncer aux gens la Bonne Nouvelle [de la Miséricorde d'Allah] et pour les avertir [de Sa Punitio], afin que personne ne puisse faire d'objection à Allah après la venue des Messagers﴾ Sourate Les Femmes(al-Nisâ'a)[4:165]

Ce Verset nous suggère que, de même que les Prophètes, par leur infaillibilité, ont préservé la Sainteté de la Religion et guidé les gens vers le Droit Chemin, de même, après leur disparition, Allah nomme à leur place quelqu'un qui, sans avoir le titre de Prophète ni le privilège de recevoir les Révélations Divines, possède des qualités similaires qui le rendent apte à guider les gens vers la Religion et à maintenir viables les Enseignements et les Principes islamiques, tant qu'il existe la moindre possibilité que ceux-ci subissent des déformations ou soient mal interprétés ; autrement, l'Intention même d'Allah ne se réaliseraient pas et les gens pourraient

plaider leur innocence devant Allah.

Etant donné que l'esprit humain est capable de commettre des erreurs, il n'est pas possible d'exiger des gens d'être sur le Droit Chemin sans le concours des Prophètes d'Allah et, de la même façon, dans la Fraternité islamique (la Ummah), la présence des uléma (Savants religieux) et de leurs enseignements est indispensable pour empêcher les gens d'être éloignés de l'Imam (Que la Paix soit sur lui).

Comme il a été déjà expliqué, ce qui importe ici le plus, ce n'est pas de savoir si les gens suivent ou non les Commandements religieux, mais que la Religion d'Allah -c'est-à-dire les Enseignements et les Commandements islamiques- parvienne aux gens sous sa forme réelle et originelle, sans aucune déformation, et qu'elle reste à l'abri de l'anéantissement.

Il est indéniable que les uléma, aussi pieux et aussi véridiques qu'ils puissent être, ne sont pas immunisés contre les péchés et les erreurs. Il est donc possible que les Principes et les Commandements religieux subissent des altérations ou soient détruits entre les mains mêmes des uléma, intentionnellement ou non.

La preuve en est la naissance de différentes écoles juridiques ou sectes musulmanes au sein de l'Islam.

Il en résulte que la présence de l'Imam (Que la Paix soit sur lui) parmi les gens devient un besoin impérieux, parce que la Religion d'Allah, avec tous ses Enseignements et Commandements, doit rester intacte dans ses mains, et quand les gens deviennent suffisamment sages pour bénéficier de l'Imam, ils peuvent demander sa Guidance impeccable.

* ALLAMA TABATABAI, Mohamad Hussein, Universalité de l'Islam, Publication de La Cité du Savoir, Traduit de l'anglais et édité par AL-BOSTANI, Abbas, Canada